

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 03 NOVEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 03 novembre 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **APPROBATION REVISION ET MODIFICATION P.L.U.**

Mr le maire rappelle à ses collègues que par délibération du 1^{er} septembre 2014, il a été prescrit la 1^{ère} révision du P.L.U. et par arrêté du 02 septembre 2014 la mise en œuvre de la première modification.

La modification porte sur des points du règlement et la révision sur un transfert de constructibilité de parcelles sur le secteur de Sainte Anne, route de Bagnoles, destinées à recevoir le futur centre d'hébergement collectif.

Mr le maire informe que la concertation du public n'a fait l'objet d'aucune observation et qu'il y a donc lieu d'approuver la révision et la modification.

Le conseil municipal à la majorité, 1 abstention, donne son accord.

Il rappelle également, qu'avant l'approbation définitive, il y aura une consultation des personnes publiques associées et une enquête publique pour la révision uniquement.

- **APPROBATION ZONAGE ASSAINISSEMENT.**

Concernant toujours la révision du P.L.U., le maire informe que celle-ci entraîne une modification du zonage assainissement de la commune, lequel zonage détermine les zones desservies et non desservies.

Aussi, à la demande de Carcassonne-Agglomération qui a la compétence « assainissement », il est proposé d'approuver ce zonage qui découle de la révision.

Accord unanime du conseil municipal.

- **ACQUISITION PROPRIETE « TREBUCHON ».**

Mr le maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière réunion de travail des élus, il a été abordé le dossier d'acquisition de la propriété « TREBUCHON », qui serait destinée à agrandir les structures d'accueil des activités para médicales.

Le prix proposé par les propriétaires est de 165 000 €.

Cette acquisition pourrait se concrétiser en 2015 avec un sous seing privé pour 2014.

Un cabinet de dentistes, désireux de s'installer sur la commune, serait intéressé par ce bâtiment pour une installation en juin 2015.

Après débat, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, de se prononcer pour cette acquisition et mandate le maire pour finaliser les négociations.

- **ADHESION AU « S.O.E.M.N. ».**

La commune est saisie par le S.O.E.M.N., en vue de se prononcer sur l'adhésion de la commune de BADENS à ce syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande d'adhésion.

- **CLASSEMENT VOIRIES COMMUNALES D.G.F.**

Mr le maire indique que le dernier classement de voirie communale date de 2005.

Le recensement de cette voirie est pris en compte dans le calcul de la D.G.F. au titre de la solidarité rurale.

Il rappelle que depuis cette date, la commune a créé de nouvelles voies et notamment dans les lotissements.

Le dossier présenté recense 120 mètres de voies à caractère de chemins et 1 014 mètres de voies à caractère de rues.

Il propose de les inclure dans le domaine communal et sollicite la Préfecture pour la prise en compte de ces nouvelles données pour le calcul de la dotation 2015.

Accord unanime du conseil municipal.

- **CLASSEMENT VOIRIES DOMAINE PRIVE COMMUNAL.**

A la suite du remaniement du cadastre, des propriétaires ont saisi la commune sur des parties de propriété qui leur sont affectées, alors qu'elles sont actuellement situées dans la voirie communale.

Le maire rappelle qu'il y a déjà quelques années, une procédure en vue de régler ce type de problèmes avait été engagée par le conseil municipal, qui consiste à un transfert de propriété avec acte notarié à la charge de la commune.

Accord unanime du conseil municipal pour engager une régularisation au fur et à mesure des demandes des divers propriétaires.

Cette opération sera prise en compte sur le budget 2015.

- **SUBVENTION INTEMPERIES « AUDE SOLIDARITE ».**

Mr le maire indique à l'assemblée, qu'à la suite des intempéries dans le Gard, l'Hérault et l'Aveyron, la cellule « Aude Solidarité » a été réactivée, en vue de récolter des dons.

Après débat, le conseil municipal, décide à la majorité, de verser une subvention de 500 €.

Deux élus se sont prononcés contre, souhaitant un montant de subvention supérieur.

- **VIREMENTS DE CREDITS.**

• **INVESTISSEMENT**

- 1 000 € seront affectés « Gros travaux bâtiment » après transfert de l'opération « Restauration Moulin »,
- 2 800 € seront prévus pour « l'Aménagement du village »,
- 1 600 € seront prévus pour l'achat de terrains,
- 1 350 € seront prévus pour l'alimentation en électricité de l'ancienne gare,
- 2 500 € seront prévus pour l'informatisation des services administratifs.

• **FONCTIONNEMENT**

Divers aménagement seront opérés sur les articles concernés.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

○ *Compte rendu Conseil d'Agglo.*

Mr le maire fait le compte rendu du dernier Conseil d'Agglo tenu à Caunes Minervois le 31 octobre 2014.

Parmi les dossiers traités, figure l'approbation du schéma départemental de desserte numérique.

L'approbation de ce schéma prévoit la desserte des communes de l'Agglo en très haut débit durant la période 2015-2020.

○ *Collectes ordures ménagères et encombrants.*

Mr BENOIT donne lecture de la lettre de Carcassonne Agglo qui demande à chaque commune de faire remonter les problèmes rencontrés auprès des déchetteries gérées par le Covaldem, en vue de saisir cette institution, afin d'améliorer les relations et les services.

Pour des questions d'organisation, le Covaldem demande si la commune peut déplacer l'enlèvement des encombrants le 1^{er} mardi de chaque mois au lieu du lundi, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mr BENOIT indique au conseil qu'il y a lieu, à l'occasion de cette modification d'améliorer le service « Encombrant », en responsabilisant davantage les administrés.

Mr le maire demande que des propositions soient faites, afin d'informer la population des nouvelles modalités, à compter de 2015.

○ Voitures épaves.

Un débat s'engage sur la présence dans divers secteurs du village de voitures épaves.

Mr le maire informe l'assemblée que la procédure qui avait été adoptée précédemment sera appliquée après renseignements pris auprès de la gendarmerie. Elle doit normalement déboucher sur la mise en fourrière de ce type de véhicules.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr BENOIT rappelle les deux points forts de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale avec l'exposition le 04 novembre et la commémoration le 11 novembre.

Pour ces deux manifestations, il communique les détails de l'organisation.

⇒ Mr GREFFIER informe ses collègues que la commune bénéficiera pour la rentrée 2015 - 2016 des aides de l'Etat pour le fonctionnement des T.A.P. (Temps des activités périscolaires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 30.

Le Maire,




Alain MARTY